

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation: 21/03/2023

Membres en exercice : 14	<i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,</i>
Présents : 9 Votants : 10	
Nbr. vote pour : 10 Nbr. vote contre : 0 Nbr. abstentions : 0	Présents : Camille LECAT, Céline MATHIEU, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE
	Représentés : Hervé PELLECUER
	Excusés :
	Absents : Jean-Claude DAUTRY, Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON
	Secrétaire de séance : César VERDIER

Objet: Vote du budget primitif 2023 - Caisse des ecoles Ventalon en Cevennes - DE_2023_029

Le Maire présente le budget de la caisse des écoles de l'exercice 2023.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de la caisse des écoles de l'exercice 2023 de la Commune de Ventalon en Cevennes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la caisse des écoles de la Commune de Ventalon en Cevennes pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 94 142.52 Euros
En dépenses à la somme de : 94 142.52 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 048-200058410-20230328-DE_2023_029-DE

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	34 140.77
012	Charges de personnel, frais assimilés	58 800.00
65	Autres charges de gestion courante	1 200.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		94 140.77

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	17 000.00
74	Dotations et participations	67 440.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 700.77
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		94 140.77

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	1.75
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1.75

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1.75
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1.75

ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à Ventalon en Cévennes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



RF SOUS PREFECTURE DE FLORAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 048-200058410-20230328-DE_2023_029-DE